

-:-:-:-:-

-:-:-:-:-

-:-:-:-:-

-:-:-:-:-

() E C R E T N° 62/743 du 11/8/82
/MTPCUH/DCT/SAF.-
portant titularisation de Monsieur M'BANDZA
Philippe, Ingénieur-Géomètre Principal Stagiaire
des Cadres de la Catégorie A - Hiérarchie I des
Services Techniques (CADASTRE) de la République
Populaire du Congo; au titre de l'année 1981.

(/ I S A S :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT;

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la Loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'Article
47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la Loi n° 15-62 du 03 Février 1962 portant statut général des Fonc-
tionnaires ;

(/u l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde
des Fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 60-90 du 03 Mars 1960 fixant le statut commun des cadres
des Catégories A des Services Techniques ;

(/u le Décret n° 62-130/MF du 09 Mai 1962 fixant le régime des rémunéra-
tions des Fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 62-197/MF du 05 Juillet 1962 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15-62 du 03 Février 1962 fixant le
statut général des Fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 62-198/FP du 05 Juillet 1962 relatif à la nomination et
à la révocation des Fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 63-81/FP-BE du 26 Mars 1963 fixant les conditions dans
lesquelles sont effectués les Stages probatoires que doivent subir les fonction-
naires Stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;

(/u le Décret n° 65-170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement
des Fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 74/170 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les
dispositions du Décret n° 62-195 du 05 Juillet 1962 fixant les échelonnements in-
diciaires des Fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 79-154 du 04 Avril 1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le Décret n° 80-644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;

(/u le Rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au Décret n° 80/644 du
28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le Décret n° 81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérim des
Membres du Gouvernement ;

(/u le Procès-Verbal de la Commission Administrative Paritaire réunie à
Brazzaville le 19 Janvier 1982.

(/) E C R E T E :

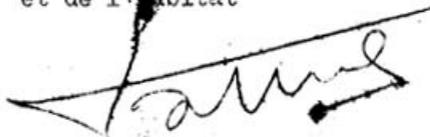
Article 1er : Monsieur M'BANDZA Philippe, Ingénieur-Géomètre Principal Stagiaire du Cadastre des cadres de la Catégorie A - Hiérarchie I des Services Techniques en service à la Direction du Cadastre et de la Topographie est titularisé et nommé au 1er échelon de son grade, Indice 830 pour compter du 1er Décembre 1981 - ACC néant.

Article 2 : Le présent Décret qui prendra effet tant au point de vue de la solde et de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

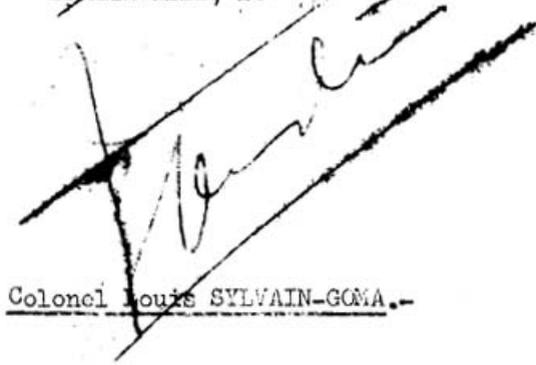
Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

BRZAVILLE, le 11 Août 1982

Le Ministre des Travaux Publics,
de la Construction, de l'Urbanisme
et de l'Habitat



Commandant Benoit MOUNDELE-NGOULO.-



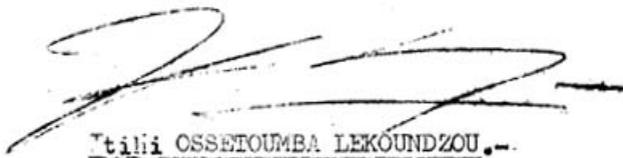
Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale



Bernard COMBO MATSIONA.-



Ntili OSSETOUMBA LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS

DGT/FP.....	2
D.B.....	2
D.C.F.....	1
MTPCUH.....	1
D.C.T. B/VILLE.....	2
SGCM/BC.....	2
DOSSIER.....	3
INTERESSE.....	1

